



MEMORANDUM DES RÉGIONS ALPINES SUR LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FUTUR DE L'AGRICUL-TURE DE MONTAGNE DANS L'ESPACE ALPIN, ST. JOHANN IM PONGAU, SALZBOURG, 13 - 14 SEPTEMBRE 2017

L'AGRICULTURE ALPINE A BESOIN D'AVENIR!

EN TANT QU'ESPACE de vie, économique et de loisirs où vivent 14 millions de personnes et où chaque année viennent se reposer 50 millions de touristes, les Alpes font l'objet de droits d'utilisation divers et souvent concurrents. C'est pourquoi une politique transnationale et intégrée conciliant les intérêts économiques et les exigences écologiques est incontournable !

Le contenu du Protocole Agriculture de montagne de la Convention alpine, juridiquement contraignant pour les pays alpins et les États membres de l'UE, reconnaît clairement que l'agriculture de montagne est indispensable tant pour le développement économique des Alpes que pour le maintien du paysage rural et la protection de la nature. L'agriculture de montagne dépend non seulement des conditions-cadre qui permettent sa survie économique, mais aussi de l'indemnisation des services dont profite la société. Les exploitations agricoles familiales réalisant une production durable et multifonctionnelle sont la charpente de l'agriculture de montagne.

Pour garantir et développer une agriculture de montagne multifonctionnelle durable, les démarches suivantes sont en tout état de causes nécessaires au niveau européen :



UNE PAC EFFICACE ET DOTÉE DE SUFFISAMMENT DE MOYENS FINANCIERS

- --- La PAC doit continuer d'être une politique européenne prioritaire et elle exige une dotation suffisante en moyens communautaires.
- S'agissant des mesures du pilier 1 actuel, le financement communautaire seul a fait ses preuves et il n'y a pas de raisons de le changer. Pour ce qui est du financement du développement rural au cours de la prochaine période de financement, il est demandé de mettre à disposition les moyens nationaux et communautaires correspondants.

DES CONDITIONS-CADRE VIABLES POUR UNE AGRICULTURE DE MONTAGNE MULTIFONCTIONNELLE

- --- Pour atténuer les conditions de production difficiles dans l'espace alpin, en particulier les inconvénients logistiques dans le domaine de la production du lait, il est demandé d'adopter des mesures appropriées.
- --- Le couplage des paiements directs du 1er pilier au cheptel d'animaux consommateurs de fourrage grossier doit être réexaminé pour renforcer un élevage lié aux surfaces.
- --- En vue d'améliorer la création de valeur pour les produits de montagne et d'alpage, une stratégie qualitative cohérente, liée à l'origine et crédible est essentielle pour que les recettes de la vente soient satisfaisantes. Des conditions-cadre appropriées doivent être créées à cette fin au sein de la PAC, et les financements initiaux nécessaires mis à disposition.





- L'encouragement du transfert de connaissances à travers la formation et le conseil ainsi que de projets de recherche spécifiques et d'innovations doit être intensifié.
- Les conditions-cadres pour la diversification de l'agriculture de montagne doivent être améliorées.

COMPENSATION DES HANDICAPS À LA PRODUCTION

- Il faut continuer à assurer une compensation financière des handicaps à la production présents dans les régions de montagne. Outre les possibles configurations actuelles du calcul des primes des exploitations individuelles, il faut pouvoir prendre en compte de manière différenciée le cheptel aussi, en tenant compte des difficultés et de la taille des exploitations.
- --- Étant donné que les investissements destinés à moderniser et développer l'agriculture de montagne sont en règle générale plus coûteux tout en étant moins rentables, il est indispensable d'intensifier le financement des investissements dans les régions de montagne pour soutenir le maintien de l'exploitation.

LE PASTORALISME EST ÉCONOMIQUEMENT IMPORTANT POUR L'AGRICULTURE DE MONTAGNE ET IL DÉTERMINE L'ESPACE DE VIE ALPIN DE MANIÈRE DURABLE

- --- Une partie quantitativement considérable de l'arc alpin est utilisée à des fins agropastorales. Au vu de cette importance économique, des indemnisations faisant appel aux ressources publiques, qui permettent la prise en charge des coûts d'exploitation, sont absolument indispensables pour maintenir le pastoralisme sur l'ensemble du territoire.
- --- En outre, le système actuel du « pro rata » pour le recensement des superficies fourragères alpestres doit être simplifié pour assurer une plus grande sécurité juridique.



- À l'avenir, les ani-maux au pâturage doivent être pris en compte en tant que valeur de référence importante pour le calcul de l'aide.
- --- Il est nécessaire de tenir compte du nouveau thème des grands prédateurs à travers de nouvelles stratégies.

INDEMNISATION DES SERVICES DE PROTECTION DE LA NATURE ET DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'ENTRETIEN DU PAYSAGE

Pour assurer les services spécifiques d'entretien du paysage et les mesures de protection de la nature, qui causent un surplus de travail et des pertes de recettes, comme le maintien des prairies de fauche, le fauchage adapté sur le plan temporel et spatial, les mesures environnementales de gestions forestière et l'utilisation de technologies appropriées, des possibilités d'indemnisation doivent continuer d'exister dans le cadre des mesures agro-environnementales Pour assurer l'acceptation, une composante d'incitation doit être réintroduite.

ACCROÎTRE LA MARGE DE MANOEUVRE POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

- Pour assurer un soutien rapide et non bureaucratique en ayant recours aux moyens de la région, la marge de manœuvre actuelle est trop étroite. Il convient d'y pallier avec davantage de flexibilité dans le cadre de la règle « de minimis » jusqu'à 30 000 euros
- La réglementation relative aux petits exploitants agricoles dans les paiements directs de l'UE, qui est actuellement de 1.250 €/entreprise agricole, doit être portée à au moins 2.500 €/entreprise agricole.
- --- Pour éviter les contrôles multiples, le système d'audit simple doit être introduit.

La « Conférence internationale sur l'avenir de l'agriculture dans l'espace alpin » est une manifestation organisée dans le cadre de la Présidence autrichienne de la Convention alpine. Cette conférence se propose, de concert avec les représentantes et représentants des régions, de donner un élan pour intégrer le mieux possible dans les négociations en cours sur la PAC les intérêts divers et justifiés de l'agriculture de montagne dans les Alpes.

IMPRESSUM



Medieninhaber und Herausgeber: BUNDESMINISTERIUM FÜR LAND- UND FORSTWIRTSCHAFT, UMWELT UND WASSERWIRTSCHAFT

Stubenring 1, 1010 Wien

bmlfuw.gv.at

Text und Redaktion: Landwirtschaftskammer Österreich

Bildnachweis: Christine Mooslechner (S.1), Gottfried Rettenegger (S.3,7,12),

Johannes Fankhauser (S.4), Susanne Schönhart (S.8, 11, 15, 16, 19) BMLFUW (S. 23)

Gestaltungskonzept: WIEN NORD Werbeagentur

Grafik: Markus Wurzer

1. Auflage:

Alle Rechte vorbehalten. Wien, September 2017



